

Liberté, efficacité, urgence

Le moment choisi, la nouveauté de l'exercice, sa forme solennelle, tout annonçait une sorte d'ovni politique : de ce point de vue, Emmanuel Macron a tenu sa promesse en prononçant un discours qui sortait à l'évidence du lot commun des classiques oratoires. Tant par sa longueur - un défi à l'accélération du temps public - que par sa grandiloquence - au risque de la généralité. Tant

par l'évocation du long terme - c'était la justification de ce premier discours de Président élu - que par l'espace laissé à son Premier ministre - contrat rempli, Edouard Philippe peut maintenant dérouler son discours de chef de gouvernement. Le plus frappant, dans cet ovni, est qu'il a été pensé à l'inverse de ce que l'on attend le plus souvent des discours politiques. Les rares annonces n'avaient rien

de spectaculaire. Réduction du nombre des parlementaires, introduction de la proportionnelle, elles étaient toutes contenues dans le programme du candidat Macron. Cette fois, l'objectif était de tourner le dos au « syndrome de la boîte à outils » si chère à son prédécesseur pour décrire un état d'esprit et tenter de le transmettre. Trois mots, dans le discours d'Emmanuel Macron, frappent davan-

tage que le reste. L'urgence d'abord, celle d'agir pour répondre à l'impatience du peuple à voir venir un profond changement. L'efficacité, ensuite, un terme scandé à de nombreuses reprises comme une exigence de réussite de l'action publique et d'effectivité du changement. Et la liberté, enfin, celle que doit retrouver chaque individu de ne pas subir sa vie mais de la choisir, « la liberté forte » qui,

en « désintoxiquant l'Etat lui-même de l'intervention publique », rendra aux Français « cette autonomie dont on les a privés ». Ce n'est pas un programme de gouvernement, mais un but de gouvernement. Une ambition, donc, que l'on pourra dès cette semaine confronter au réel du travail ministériel.

Nicolas Beytout
@nicolasbeytout

A la veille du discours de politique générale du Premier ministre, le président de la République a posé les grands principes qui guideront son action. Et notamment les réformes institutionnelles

La République rêvée de Macron

Congrès de Versailles

Emmanuel Macron a réuni lundi après-midi le Parlement en Congrès à Versailles. Face aux députés et sénateurs, le Président a livré un discours de 1 heure 30. A défaut de formuler des annonces détonantes, le chef de l'Etat a précisé les contours de sa réforme constitutionnelle. Le Premier ministre, Edouard Philippe, prononce son discours de politique générale, ce mardi, à 15 heures, à l'Assemblée nationale.

Nathalie Segauines et Caroline Vigoureux

LE CONGRÈS DE VERSAILLES est toujours un spectacle en soi, et celui convoqué lundi par Emmanuel Macron n'a pas fait exception à la règle. Des dizaines de parlementaires qui dégainent dans un même geste leur téléphone portable et immortalisent silencieusement le Président marmoréen qui vient juste d'arriver à la tribune. Des voisinages parfois cruels, commandés par l'ordre alphabétique, comme celui de l'ancien Premier ministre Manuel Valls (tête des mauvais jours) et du nouveau député PS des Landes et ancien directeur de cabinet adjoint de François Hollande, Boris Vallaud, époux de Najat Vallaud-Belkacem... Et puis une attention qui se relâche inévitablement dans les travées, au fil des 90 minutes d'un discours hypnotique. « C'est le discours du roi sommeil », ose lâcher un parlementaire à la cantonade, à l'attention de ses collègues. « La messe était un peu longue », balance en sortant un député PS.

Si les députés communistes et ceux de La France insoumise ont séché la séance, les présents semblent eux, ravis d'être là, Marine Le Pen comprise. Aller

à Versailles est toujours un petit événement dans la vie d'un parlementaire. « Je suis content d'être venu, confie ainsi Philippe Gosselin, député LR de la Manche. C'est la moindre des courtoisies républicaines ».

« Un discours en même temps ». Mais sur le fond, la première adresse du Président à la représentation nationale n'a pas convaincu tout le monde. « Il a voulu donner de la solennité à un discours qui n'est que la redite de celui qui a fait la fortune du candidat Macron », cingle Olivier Faure, patron du groupe Nouvelle Gauche. « C'était un discours en même temps cohérent et en même temps inutile », ironise Olivier Falorni, député non-inscrit. « Quand François Hollande était venu après les attentats, il y avait une chape de plomb. On était prêts à écouter le Président, se souvient la sénatrice de l'Oise et filloniste de la première heure Caroline Cayeux. Là, on a vite compris qu'il déclinait son programme ». « Un coup de com' à 500 000 euros pour pas grand-chose », soupire le député LR de l'Ain, Damien Abad.



Il est vrai que les principales mesures annoncées par Emmanuel Macron ce lundi sont toutes déjà connues : baisse d'un tiers du nombre de parlementaires, introduction d'une dose de proportionnelle (« Oui, mais quelle dose ? Il ne le dit

toujours pas », regrette le sénateur PS Jean-Pierre Sueur), limitation du cumul des mandats dans le temps, suppression de la Cour de Justice de la République, réduction du nombre de lois pour mieux les contrôler et les évaluer, renforcement

du rôle du Conseil supérieur de la magistrature...

Certains parlementaires apprécient peu d'être placés sur le même plan que les membres du Conseil économique, ●●● Pages 2 et 3

Le Président attendu au tournant pour la nomination à la tête de la RATP

Transparence

CE SERA la première importante nomination de l'ère Macron à la tête d'une entreprise publique. Et elle suscite déjà la polémique. Le gouvernement doit achever rapidement la sélection du nouveau président de la RATP, pour remplacer Elisabeth Borne nommée ministre des Transports. Désormais, c'est Catherine Guillouard, ex-directrice générale du distributeur de matériel électrique Rexel, qui fait figure d'ultra-favorite, amenant certains administrateurs de l'entreprise publique et

d'autres candidats en lice à s'interroger sur la neutralité du processus.

Un cabinet privé, Progress, a présélectionné six candidats parmi les quarante ayant postulé. Ces six candidats ont ensuite été auditionnés il y a deux semaines par un jury composé notamment de représentants de Bercy et du ministère du Transport. Problème : parmi eux figurait Florence Parly, ce qui a poussé son compagnon, Martin Vial, présent en tant que directeur de l'Agence des participations de l'Etat, à se déporter des auditions. Sauf que, le lendemain, Florence Parly a été nommée ministre des

Armées, conduisant Martin Vial à revenir dans la boucle. C'est depuis ce moment-là que le nom de Catherine Guillouard circule en tête de liste, devant Sandra Lagumina et Bruno Angles.

Autre surprise pour les candidats : on leur avait indiqué qu'il n'y aurait pas de classement entre les derniers en lice et que plusieurs d'entre eux pourraient ainsi défendre leur chance devant les

ministres, voire Emmanuel Macron lui-même. Or seule la première a eu droit à ces entretiens. Dans la mesure où Catherine Guillouard et Florence Parly ont autrefois partagé un bureau à Air France, il n'en faut pas plus pour que quelques-uns dénoncent une procédure biaisée, voire envisagent déjà un recours auprès du Conseil d'Etat. Sans doute une menace en l'air. Mais à l'heure où il promet une politique différente, le nouveau gouvernement devrait prendre garde à y mettre un peu les formes, même si c'est pour faire mine.
Cyrille Lachèvre
@CyrilleLachevre

Billet. Noël en été

Il arrive que le père Noël surgisse en plein été. C'est ce qui s'est produit cette année : les élus parisiens viennent de décider de ne pas reconduire les marchés de Noël des Champs-Élysées tels que nous les connaissons. Cette excellente nouvelle met fin à un scandale de plusieurs années : la plus belle avenue du monde devenait pendant quelques semaines l'impasse de la vulgarité et de la médiocrité. Rien

n'importait davantage que l'aspect mercantile de la chose. Ainsi deux cent cinquante pseudo-chalets proposaient les articles les plus bas de gamme qu'on puisse trouver. Quant aux « animations », elles ne représentaient en rien la culture française et le charme parisien. Bref, le pire est évité. Reste une question : comment une telle honte a pu perdurer si longtemps ?
Michel Schifres
mschifres@lopinion.fr

« Vu des territoires, le devoir de réussir »

Dans une tribune à l'Opinion, 22 maires LR et UDI estiment que leur camp « ne peut espérer l'échec du gouvernement » Page 4

Qui sont les parents d'un enfant né d'une mère porteuse ?

La Cour de cassation se prononce dans six affaires ayant toutes trait à la filiation des enfants nés de GPA à l'étranger Page 4

Familles et emploi : les priorités d'Angela Merkel

Le programme législatif de la CDU ne consacre pas une grande place aux réfugiés. Pour la chancelière, le sujet appartient au passé Page 7

●●● Suite de la page 1

social et environnemental (CESE). Emmanuel Macron annonce en effet vouloir réduire le nombre de parlementaires d'un tiers « au sein des trois assemblées constituantes », Assemblée nationale, Sénat et CESE. « Il y a un problème, il n'y a pas trois chambres en France », appuie un député. « Faire un Congrès pour annoncer qu'on réforme le CESE, est-ce vraiment nécessaire ? », sourit Olivier Falorni.

Référendum si nécessaire. La réduction du nombre de parlementaires, pourtant très populaire, ne passe pas toujours bien. « Je ne suis pas convaincu que cela soit une avancée, affirme ainsi le député PS de Mayenne Guillaume Garot. Il y a une volonté très forte des citoyens pour plus de proximité avec les élus ».

Les présidents des deux chambres, François de Rugy à l'Assemblée nationale et Gérard Larcher au Sénat, le ministre de l'Intérieur Gérard

« La France n'est pas un pays qui se réforme », lâche celui qui dit proposer une « révolution »

Collomb et la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, sont invités à remettre au Président des propositions pour la réforme institutionnelle d'ici à l'automne. Emmanuel Macron devra obtenir le vote des 3/5^e du Congrès pour la faire passer. Mais le chef de l'État prévient qu'il n'hésitera pas à convoquer un référendum « si cela est nécessaire », c'est-à-dire si cette majorité est hors d'atteinte.

Emmanuel Macron promet d'agir en suivant « trois principes : l'efficacité, la représentativité et la responsabilité ». Il dessine une France dans laquelle « chacun a un rôle à jouer », où « l'esprit de confiance » fonde la « République contractuelle ». Il veut, dit-il, « un changement profond

des pratiques », pour « retisser entre les Français et la République le rapport qui s'est dissous dans l'exercice mécanique du pouvoir ». « Mais nous n'avons pas devant nous cinq ans d'ajustements et de demi-mesures », lâche-t-il, petit tacle à son prédécesseur François Hollande, dont le nom n'est jamais prononcé.

Trois discours en trois jours. Se défendant de vouloir instaurer « le gouvernement d'une élite pour elle-même », mais prétendant vouloir « rendre au peuple cette dignité collective qui ne souffre aucune exclusion », il insiste : « Il n'y aura pas de réussite française si chacun n'y a pas sa place. » Une allusion à la pauvreté et à l'exclusion qui lui vaut ses premiers timides applaudissements, au bout de 45 minutes. « La France n'est pas un pays qui se réforme », lâche encore celui qui dit proposer une « révolution ». « Il y aura de l'imprévu, des oppositions, des moments difficiles », prédit-il, très largement applaudi à la fin, à l'exception de quelques parlementaires, notamment de droite.

Exercice cruel pour les parlementaires, le Congrès leur impose de répondre au discours du Président alors que le chef de l'État a quitté les lieux dans la foulée de son discours. C'est donc dans un hémicycle aux trois quarts vide, et face au Premier ministre Edouard Philippe, que chaque groupe politique de l'Assemblée et du Sénat délivre sa réponse.

Très générale, l'adresse d'Emmanuel Macron, laisse de la place au Premier ministre, Edouard Philippe, qui doit prononcer ce mardi devant l'Assemblée nationale son discours de politique générale. Les sénateurs, eux, auront même droit à trois allocutions en trois jours : Emmanuel Macron lundi, Gérard Collomb mardi qui lira l'intervention du Premier ministre au Palais du Luxembourg, et enfin le chef du gouvernement mercredi, qui délivrera un discours davantage axé sur les territoires. Président du groupe LR au Sénat, Bruno Retailleau s'en amuse : « Normalement, au bout de trois jours, on aura tout compris ».

@NSegaunes @CaroVigoureux

« Un vrai discours de président de la République »

DIDIER MAUS, professeur de droit et constitutionnaliste, estime que le président de la République était lundi au Congrès « complètement dans son rôle ». Il estime cependant que la réduction du nombre de parlementaires, annoncée par Emmanuel Macron, est moins gage d'efficacité que de symbole.

Compte tenu des critiques de tous bords sur un éventuel « pouvoir personnel », ce discours ne représentait-il pas une prise de risque pour le chef de l'État ?

Ce fut un vrai discours de Président, fidèle à l'ADN de la V^e République. Emmanuel Macron a été parfaitement dans son rôle, se conformant à



DidierMaus.

l'article 5 de la Constitution qui définit ses prérogatives et dans le prolongement du mandat qui lui a été donné par l'élection présidentielle. On a rarement entendu un tel discours, fondé sur la perspective d'un temps politique nouveau, le Président reprenant même le terme de « révolution », qui est aussi le titre de son livre. Emmanuel Macron a eu des accents gaulliens, quand il a évoqué « la cause de l'homme », mais s'est également

fait l'écho du message de François Mitterrand le 8 juillet 1981, en alternant le « je » et le « vous » pour aboutir au « nous » et en indiquant clairement la direction fixée. Les engagements du président de la République représentent désormais la charte gouvernementale et la charte parlementaire même s'il a eu la sagesse de souligner qu'il y a toujours des « imprévus ».

Le président de la République a annoncé « la réduction d'un tiers du nombre des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat ». Est-ce le gage d'une plus grande efficacité ?

L'efficacité ne tient pas au nombre de parlementaires. En revanche, c'est un symbole fort à un moment où la bataille pour la rédaction des déficits est de nouveau engagée. La véritable révolution politique est liée au non-cumul de plusieurs fonctions électives, dont on va voir les effets rapidement. Il n'en reste pas moins que supprimer un tiers de députés, soit environ 180 élus sur 577, est un objectif ambitieux. Il y a avoir un véritable débat. Le président de la République va-t-il parvenir

à convaincre des députés, à peine élus, de se faire hara-kiri ?

Le Président souhaite aussi modifier la mission des parlementaires en insistant sur l'évaluation des textes législatifs et la nécessaire déflation du nombre de lois...

Le président de la République a dessiné plusieurs pistes permettant de rendre le Parlement plus efficace. L'évaluation des lois les plus importantes, ce n'est pas vraiment original et surtout en contradiction avec la mission des parlementaires qui repose sur la transformation des engagements politiques en normes juridiques. Réduire le nombre de textes, en revanche, il n'y a pas débat, tout le monde est pour. Enfin, aller

« Si le vote en commission devait être mis en pratique, cela nécessiterait une évolution constitutionnelle »

plus vite dans le travail législatif est une préoccupation permanente des derniers gouvernements qui se sont succédés. Souvenez-vous des critiques de François Hollande contre la lenteur de la loi, dont l'aboutissement était, selon lui, trop lointain de son annonce par l'exécutif. La réforme constitutionnelle de 2008, initiée par Nicolas Sarkozy, prévoit déjà une procédure accélérée pour l'examen et le vote, qui est devenue la norme. Mais ce souhait récurrent peut être en contradiction avec la nécessité de légiférer lentement. Il faut trouver un équilibre entre nécessité d'un vrai travail législatif et procédure qui n'empêche pas le gouvernement d'agir efficacement.

Le Président a ouvert la voie à un vote des lois en commission. Une piste à suivre ?

Cette possibilité existe déjà en Italie. En France, c'est aussi une vieille idée et le règlement des Assemblées prévoit cette procédure - jamais appliquée - par le biais d'un simple vote de ratification en séance plénière. Si le vote en commission devait être mis en pratique, cela nécessiterait une évolution constitutionnelle pour que cette procédure se déroule dans les mêmes conditions qu'un vote en séance.

Interview Jean-Jérôme Bertolus @jibertolus



SIPA PRESS

Emmanuel Macron a prononcé un discours d'une heure et demie devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles.

Dépoussiérer le Cese ? Une vieille promesse

« UN TRAIT D'UNION entre la société civile et les instances politiques, fait de dialogue constructif et de propositions suivies d'effets. ». Voilà le rêve d'Emmanuel Macron pour le **Conseil économique, social et environnemental (Cese)**. Et le Président d'estimer que « cette intention fondatrice s'est un peu perdue » dans cette « institution » qu'il décrit « comme figée dans les situations acquises quand le sens véritable de leur mission eût été d'incarner le mouvement vivant de la société française ».

Même si cette troisième assemblée créée en 1925 a un peu bougé, s'est ouverte aux jeunes et aux représentants de l'écologie, elle reste très investie par les partenaires sociaux. Sur les 233 membres issus de la société civile, du monde associatif, professionnel, agricole, 130 sont des représentants paritaires. Désignés pour cinq ans, les élus bénéficient d'un traitement indemnitaire (près de 3 800 euros brut par mois). Et si le travail de réflexion qu'ils mènent ne manque pas d'intérêt, leurs avis restent souvent lettre morte.

Maison citoyenne. Comme il s'y était engagé dans sa campagne, le chef de l'État veut en faire une « chambre du futur », « une grande instance consultative », comme l'a suggéré dès 2012, Nicolas Hulot, aujourd'hui son ministre de l'Écologie. Avec un budget annuel de 40 millions d'euros, le Cese se veut une maison citoyenne. Mais elle

a parfois du mal à se saisir des sujets qui préoccupent la société. Ainsi, en 2013, les opposants au mariage pour tous avaient demandé au Cese d'ouvrir un débat sur ce sujet, en se basant sur une pétition de plus de 700 000 signatures. L'assemblée avait rejeté leur demande estimant qu'elle ne pouvait se prononcer sur un projet de loi examiné par le Parlement. D'où la promesse d'Emmanuel Macron, ce lundi, aussi de revoir les conditions de prise en compte de ces pétitions citoyennes...

Comme lui, Nicolas Sarkozy et François Hollande ont souvent exprimé leur volonté de dépoussiérer la troisième assemblée. Mais ils s'étaient vite ravisés devant le lobbying de ses membres. L'ancien président du Cese, Jean-Paul Delevoye - qui a échoué à se faire réélire face à Patrick Bernasconi en décembre 2015 - en sait quelque chose. Ce proche du Président c'était - en partie - cassé les dents à changer les pratiques de cette institution, régulièrement pointées du doigt par la Cour des comptes.

Alors, certes, Emmanuel Macron se fait plus précis que ses prédécesseurs, en annonçant par exemple la réduction d'un tiers du nombre de membres, et une refonte de fond en comble ses règles de représentativité... On attend toutefois les travaux pratiques.

Fanny Guinochet @fannyguinochet

Le chef de l'Etat fait l'éloge de la « liberté forte »

LIBÉRAL. TEL A ÉTÉ EMMANUEL MACRON lundi à Versailles, en assumant un libéralisme philosophique et politique allant au-delà des recettes économiques du néolibéralisme. « Ce n'est pas la société des entrepreneurs que nous voulons, ou la société de l'équilibre des finances publiques, ou la société de l'innovation. Tout cela est bien, tout cela est utile. Mais ce ne sont que des instruments », a-t-il affirmé, plaçant son propos dans « un projet humaniste » et « progressiste ».

À vingt-sept reprises, le mot « liberté » (ou ses dérivés) est revenu dans son allocution, très loin devant « égalité » (6), « justice » (4), « fraternité » (4) et « solidarité » (1). Le libéralisme l'emporte

L'expression fleur bon le XIX^e siècle; on la retrouve sous la plume d'Henri Lacordaire, l'un des fondateurs du catholicisme libéral

du simple au double sur les valeurs traditionnellement attachées à la gauche. « De cette culture libérale, ouverte, généreuse, nous devons refaire ensemble la singularité de la France » a, par exemple, assuré le chef de l'État, sans craindre d'associer dans la même tirade les qualificatifs de libéral et de généreux.

Catholicisme libéral. Mais la trouvaille du jour, c'est le concept de « liberté forte », citée à cinq reprises. L'expression fleur bon le XIX^e siècle; on la retrouve ainsi sous la plume d'Henri Lacordaire, l'un des fondateurs du catholicisme libéral. Ce prêtre est resté célèbre pour avoir expliqué qu'« entre le fort et le faible,

entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Formé à l'école de la revue *Esprit*, liée aux cathos de gauche, Emmanuel Macron n'a pas oublié ses classiques, même si la phrase de Lacordaire a été prononcée pour s'opposer... au travail du dimanche. Contre la loi Macron de 2015 en quelque sorte.

La « liberté forte » est, pour le président de la République, « le premier des grands principes d'action [qui] valent pour tous ». Cette liberté est en premier lieu une « mobilité » : « C'est le combat pour les mobilités physiques et numériques, afin que nul de nos territoires ne soit exclu du progrès et de l'accès. C'est le combat de la mobilité économique et sociale par le travail et par l'effort pour tous nos concitoyens, quels que soient leur quartier, leur prénom et leur origine. »

C'est ensuite que « la liberté de choisir sa vie, [...] la liberté d'expérimenter, mais aussi la liberté de se tromper sur des libertés qui restent à construire ». « Nos vies sont explorations, tentatives, recherche », philosophe le Président. « Sachons inventer cette liberté-là avec [des] nouvelles protections individuelles. »

C'est enfin « en ces temps de terrorisme, assurer la sécurité de chacun et garantir le plein respect des libertés individuelles ». Emmanuel Macron a insisté sur sa volonté de garantir les libertés publiques alors que le projet de loi sur la sécurité intérieure, permettant de sortir de l'état d'urgence, fait l'objet de critiques à la veille de son examen par le Parlement. « Donner à l'administration des pouvoirs illimités sur la vie des personnes, sans aucune discrimination, n'a aucun sens, ni en termes de principes ni en termes d'efficacité », a prévenu le chef de l'État - définitivement libéral. **Jean-Dominique Merchet** @jdomerchet

Etats des lieux: la France a encore de gros progrès à faire en matière de libéralisme

COLLECTIVISATION DE LA DÉPENSE PRIVÉE, multiplication des emplois aidés, encadrement des libertés individuelles... Et « en même temps » privatisation de logements sociaux ou unification des systèmes de retraites. En France, le libéralisme reste un gros mot pour beaucoup de politiques. Parmi les grands principes invoqués lundi devant le Congrès, Emmanuel Macron a, lui, évoqué « la recherche d'une liberté forte », ajoutant que le devoir du nouveau pouvoir en place était « d'émanciper le citoyen ». « Libérer et protéger », seront les deux mantras du gouvernement. Beaucoup de travail reste à faire.

UN QUART DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES COLLECTIVISÉ

Ils sont nombreux en France les pourfendeurs du libéralisme - forcément « ultra » - à dénoncer « l'austérité » dès qu'il s'agit de maîtriser la folle progression de la dépense publique. Emmanuel Macron a épinglé ce déni de réalité. Car, en réalité, la France est l'un des pays les plus collectivistes d'Europe : 17,6% du PIB (348 milliards d'euros) ont été dépensés en 2015 pour assurer une partie des dépenses des ménages. C'est deux fois plus qu'en 1960 (9,6%). Aujourd'hui, trois quarts des dépenses de santé, un quart des loyers des locataires ou 90% des coûts de l'enseignement sont pris en charge par la collectivité. Selon l'Insee, la collectivité, c'est-à-dire les impôts de tout un chacun, prend en charge un quart de la consommation des ménages. C'est ainsi que le pays est devenu champion européen des prélèvements obligatoires en 2015, champion européen de la dépense publique en 2016 et pourrait devenir champion européen des déficits en 2018. Des faits à garder en tête pour « rester arrimé au réel », comme le dit le chef de l'Etat.

LES EMPLOIS SOUS PERFUSION D'ETAT

Emmanuel Macron souhaite « désintoxiquer » la France de « l'interventionnisme public ». Alors que le taux de chômage reste parmi les plus élevés d'Europe, le pays conserve un nombre important de contrats aidés. Selon l'institut Ifrap, 417 000 personnes seraient en emploi aidé en mai 2017. « Du jamais vu pour des dispositifs inefficaces ! » s'indigne Agnès Verdier-Molinié, directrice du think-tank libéral. Le ministère du Travail évoque, lui, 384 500 contrats aidés. Un rapport de la Cour

Coûteux pour les finances publiques, les contrats aidés seront-ils maintenus ? Impossible

des comptes d'octobre 2016 souligne combien que ces contrats sont mal ciblés, créent des effets d'aubaine, et vont même jusqu'à stigmatiser les bénéficiaires. Et une étude de la chaire Sécurisation des parcours professionnels de l'Institut Bachelier, publiée mi-juin, montre que leur réussite tient surtout à la formation qui y est associée. Coûteux pour les finances publiques, ces contrats seront-ils maintenus ? Impossible. En fin de semaine, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, devrait rendre des arbitrages. Avec un risque : des contrats aidés en moins, ce sont des chômeurs en plus à Pôle emploi.

LES LIBERTÉS PUBLIQUES ENCADRÉES

Après une sixième prolongation par le Parlement, l'état d'urgence sera « levé à l'automne », a annoncé Emmanuel Macron devant le Congrès. A quelle condition ? Voter le projet de loi antiterroriste. L'exécutif demeurera ainsi armé pour déjouer la menace terroriste. Une perspective qui alarme les avocats, la magistrature et les associations de défense des droits de l'Homme. Le projet antiterroriste en discussion au Sénat vise à inscrire les perquisitions et les assignations à résidence dans le droit commun, selon un subtil dosage entre efficacité des services et intervention du juge judiciaire. Pour le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, « le texte est parfaitement équilibré », d'autant que l'exécutif utilise désormais ses pouvoirs de manière « ciblée » et non plus « massive ». La preuve : 137 perquisitions ont été menées sur les cinq derniers mois, contre 4 300 en deux ans d'état d'urgence. Reste qu'en trente ans de lois antiterroristes, le curseur s'est déplacé en

faveur de l'ordre public. Dans un climat de menace durable, le Parlement pourrait se montrer frileux à défendre les valeurs libérales.

LES IRRÉDUCTIBLES RÉGIMES SPÉCIAUX

Depuis plus de vingt ans, tous les gouvernements ont essayé de réformer les régimes spéciaux de retraite (SNCF, RATP, etc.), qui pèsent si lourd dans les finances publiques. Avec grande difficulté. En 2015, selon la Cour des comptes, l'ensemble de ces régimes a coûté 6,45 milliards d'euros - dont 3,3 milliards pour les agents de la SNCF et 618 millions pour ceux de la RATP. Aujourd'hui, malgré un début de convergence, ces régimes restent très généreux, ce qui passe de plus en plus mal auprès de la population. En 1995, Alain Juppé avait fini par jeter l'éponge ; en 2003, François Fillon s'était contenté de toucher aux régimes de retraite des fonctionnaires, pas aux régimes spéciaux. C'est Nicolas Sarkozy en 2007 qui a avancé le plus, mais au prix de mesures sala-

riaux de compensation et d'accompagnement qui « réduisent la portée de la réforme », euphémise la Cour des comptes. Aujourd'hui, avec son régime universel en points, Emmanuel Macron prend un chemin détourné pour y arriver. L'avenir dira s'il y parviendra.

UN LOGEMENT SOCIAL MAJORITAIRE PRIVÉ, MAIS CHUT!

Dès qu'il s'agit de défendre le droit au logement, la parole est donnée aux offices HLM publics, censés représenter l'alpha et l'oméga de la politique du logement en France. Pourtant, en France, le logement social est majoritairement géré par le secteur privé ! Sur les quelque 4,5 millions de logements du parc HLM, la moitié est détenue par des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) qui peuvent avoir des collectivités publiques en leur sein mais sont majoritairement détenues par Action logement, qui gère pour le compte des entreprises la participation des employeurs à l'effort

de construction (1% patronal). Et, d'après les professionnels, ce parc privé serait moins coûteux de l'ordre de 20% à 30% que le parc public car géré à plus grande échelle, avec des soucis d'économie. De là à dire qu'il faudrait laisser le privé financer l'ensemble du logement en France, il n'y a qu'un pas... que nous devrions franchir ! Le meilleur exemple est la renaissance, depuis trois ans, du logement intermédiaire (entre le secteur conventionné social et celui où les loyers sont libres). Financé par les grands groupes institutionnels, donc privé, ce secteur représente un bon compromis pour libérer des logements dans le social tout en permettant aux foyers modestes de trouver des appartements décentes.

Fanny Guinochet, Cyrille Lachèvre, Raphaël Legendre, Ivonne Trippenbach et Mireille Weinberg

@fannyguinochet @CyrilleLachevre
@LEGENRA @ITrippenbach
@Mi_Weinberg

Plus loin ensemble pour mieux vous servir.

Avec l'acquisition de Pioneer Investments, Amundi se classe désormais parmi les dix premières sociétés de gestion d'actifs au monde et confirme sa position de n° 1 en Europe⁽¹⁾. Notre ambition est d'améliorer encore nos performances, nos solutions et nos services et cela grâce à :

- Une gamme complète de solutions d'investissement en gestion active, passive, d'actifs réels et alternatifs
- Une qualité de services de premier plan, spécifiquement élaborés pour nos clients particuliers et institutionnels
- La puissance d'un réseau global fondée sur la force d'un ancrage local
- La pertinence reconnue de notre Recherche, pour accompagner au mieux nos clients dans leurs choix d'investissement

Aller plus loin pour mieux vous servir, c'est ça être un partenaire de confiance.

1 300 milliards d'euros d'actifs sous gestion⁽²⁾

5 000 collaborateurs

37 pays

Six plateformes de gestion principales :
Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

amundi.com

(1) Source IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion à fin décembre 2016. (2) Source : chiffres proforma combinés d'Amundi et Pioneer Investments à fin décembre 2016, donnés à titre indicatif exclusivement ; soumis à modification sans préavis. Amundi Asset Management, Société Anonyme au capital de 1 086 262 605 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - 437 574 452 RCS Paris - amundi.com - Juillet 2017. | W

Vu des territoires, le devoir de réussir

VOILÀ SIX MOIS, LA FAMILLE DE LA DROITE et du centre se rêvait en un groupe majoritaire écrasant à l'Assemblée nationale. Après une présidentielle ratée et à l'issue des législatives, le bilan est rude.

La défaite moins ample qu'annoncée ne doit pas faire oublier que, jamais sous la V^e République, la droite et le centre n'ont eu une représentation aussi faible à l'Assemblée. Le cataclysme électoral que nous venons de vivre, oblige chacun, au niveau national comme dans les territoires que nous représentons, à une réflexion sur ce qui s'est passé, sur ce qu'il advient et sur ce qu'il convient de faire.

Parmi les éléments du diagnostic, retenons les plus forts à nos yeux.

A droite comme à gauche, les premières peuvent conduire à une radicalité invalidante : nonobstant l'affaire Pénelope, le projet porté par François Fillon était-il de nature à convaincre une majorité de Français ? N'ayant plus la force d'abandonner leur soutien à des chefs de file qui reviennent sur leur parole, les partis ont perdu leur crédibilité. Ils ne savent plus attirer de nouveaux adhérents, ni suffisamment intégrer les forces de la société civile. Il nous faut tenir compte du désamour dont nos formations politiques sont victimes et coupables.

Emmanuel Macron a été élu pour bien des raisons, parmi lesquelles notre propre faiblesse. L'ancienne forme militante a été bousculée par des formes plus agiles et peut-être plus éphémères ; le dynamisme a payé. Mais enfin, la double crise de notre

Emmanuel Macron a été élu pour bien des raisons, parmi lesquelles notre propre faiblesse. L'ancienne forme militante a été bousculée par des formes plus agiles et peut-être plus éphémères ; le dynamisme a payé

système partisan et de notre système représentatif aurait pu connaître des conséquences plus dramatiques. Nous n'avons pas élu un Donald Trump et nous n'avons pas voté pour un Brexit.

Large rassemblement. Avec l'élection d'Emmanuel Macron, avec la nomination d'Edouard Philippe, le tableau de la vie politique française a quelque chose de changé ; des éléments indéfinissables obligent à modifier notre point de vue. Le clivage droite-gauche semble dépassé, au moins pour un temps. Le macronisme appelle encore sur bien des points une clarification idéologique, mais il pose les bases d'un large rassemblement.

Vu de l'extérieur, ce rassemblement est d'abord un enthousiasme, l'énergie première de la politique. Ensuite, il paraît être le rendez-vous des réformateurs, de tous ceux qui refusent la sinistrose. Vu de nos mairies, de nos territoires, la figure d'Edouard Philippe, maire du Havre, rassure. Vu de nos familles politiques, nous devons convenir que, malgré quelques divergences, nous sommes d'accord avec une large part du projet. Tout cela rend l'opposition tactique incompréhensible, voire mesquine. On ne peut pas espérer l'échec du gouvernement.

Que le FN ou La France insoumise s'opposent sur des bases politiques ou idéologiques, soit. Mais une opposition à Emmanuel Macron qui viendrait d'anciens soutiens d'Alain Juppé aurait-elle un sens ? On comprend que certains jugent que leur devoir est de préparer l'alternance demain ; ils comprendront que le nôtre pourrait être de réussir aujourd'hui.

Nous devons donner une chance à ce nouveau destin. Les formes politiques restent à préciser, mais l'état d'esprit est clair : soyons constructifs.

Constructifs car personne ne veut que la France perde encore cinq ans. Constructifs car nos concitoyens attendent des résultats concrets pour améliorer leur vie quotidienne. Constructifs au point d'espérer la réussite du quinquennat et celle du gouvernement. Constructifs aussi à hauteur de la crise de la représentation et des difficultés économiques du pays. Constructifs car le

Nous devons donner une chance à ce nouveau destin. Les formes politiques restent à préciser, mais l'état d'esprit est clair : soyons constructifs

renouvellement des méthodes politiques est indispensable au retour d'une société de confiance. Constructifs car rien ne sera réglé facilement.

Bonnes volontés. Cela ne signifie pas donner un blanc-seing, ni être d'accord sur tout. Le programme du quinquennat doit être renforcé et parfois repositionné sur des axes fondamentaux dont certaines des réformes fiscales ou le rétablissement d'une autorité bienveillante qui est d'abord une autorité. Le respect de nos règles de vie collective est l'une des conditions pour que le « vivre ensemble » soit autre chose qu'une incantation.

Si le projet d'une « France start-up » porté par le principe d'efficacité nous convient, il faut rappeler que les principes d'inclusion et d'équité restent la quille du navire sociétal. Nous l'éprouvons au quotidien dans les territoires que nous représentons.

Nous voulons tirer les leçons de nos échecs et participer à la modernisation de la vie politique. Nous saluons la création d'un groupe « LR constructifs-UDI-Indépendants » à l'Assemblée nationale et nous pensons que la démarche doit aller au-delà. Le non-cumul des mandats éloigne les parlementaires des territoires ; les élus locaux devront également être écoutés.

Nous souhaitons un dialogue constructif avec le gouvernement. Avec notre sensibilité, avec parfois nos réserves, nous sommes prêts à soutenir toute initiative utile. N'en doutons pas, les difficultés qu'il faudra bientôt surmonter appellent des bonnes volontés partout dans le pays.

Christophe Béchu est maire LR d'Angers et sénateur du Maine-et-Loire ; **Arnaud de Belenet** est maire LR de Bailly-Romainvilliers, président de Val d'Europe et conseiller départemental de Seine-et-Marne ; **Xavier Bonnefont** est maire LR d'Angoulême ; **Jean-Yves de Chaisemartin** est maire UDI de Paimpol et vice-président du conseil départemental des Côtes d'Armor ; **Alain Chrétien** est maire LR de Vesoul et président de la communauté d'agglomération de Vesoul ; **François Decoster** est maire UDI de Saint-Omer et vice-président de la région Hauts-de-France ; **Vincent Delahaye** est maire UDI de Massy et sénateur de l'Essonne ; **Jean Dionis du Séjour** est maire UDI d'Agen et président de la communauté d'agglomération d'Agen ; **Dominique Faure** est maire UDI de Saint-Orens de Gameville ; **Brigitte Fouré** est maire UDI d'Amiens et vice-présidente de la région Hauts-de-France ; **Louis Giscard d'Estaing** est maire UDI de Chamalières ; **Patrick Leclerc** est maire de Landerneau ; **Frédéric Leturque** est maire UDI d'Arras et vice-président de la région Hauts-de-France ; **Pierre Méhaignerie** est maire UDI de Vitry et président de Vitry Communauté ; **Nicolas Méary** est maire UDI de Brétigny-sur-Orge et vice-président du conseil départemental de l'Essonne ; **Jean-Paul Michel** est maire UDI de Lagny-sur-Marne et président de Marne-et-Gondoire, **François-Xavier Priollaud** est maire UDI de Louviers et vice-président de la région Normandie ; **Franck Reynier** est maire UDI de Montélimar et président de Montélimar Agglomération ; **Alexandra Rosetti** est maire UDI de Voisins-le-Bretonneux ; **Marie-Hélène Thoraval** est maire LR de Romans-sur-Isère ; **Frédéric Valletoux** est maire LR de Fontainebleau et conseiller régional d'Île-de-France ; **Francisque Vigouroux** est maire UDI d'Igny.
Territoiresconstructifs@gmail.com

La Manif pour tous est prête à mobiliser les foules si Emmanuel Macron modifie les lois sur la GPA et la PMA

Qui sont les parents d'un enfant né d'une mère porteuse ?



Depuis une décision de la CEDH, le lien de filiation entre l'enfant et son parent biologique doit figurer à l'état civil. Mais quid de son parent d'intention ?

Chamboulements

Le 5 juillet, la Cour de cassation rend ses décisions dans six affaires distinctes ayant toutes trait à la filiation des enfants nés de GPA à l'étranger.

Irène Inchauspé

CE N'EST PAS COURANT, mais parfois, le temps juridique s'accélère. Le 27 juin, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) s'est dit favorable à l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes homosexuelles ainsi qu'aux femmes seules. Le 5 juillet, la Cour de cassation va rendre ses décisions dans six affaires distinctes ayant toutes trait à la filiation des enfants nés de gestation pour autrui (GPA) à l'étranger. Plusieurs familles lui demandent d'étendre sa jurisprudence, qui jusqu'ici ne reconnaît que le père biologique, au conjoint ou à la conjointe de ce dernier, également appelé le « parent d'intention ».

Depuis une décision de la Cour européenne des droits de l'homme (juin 2014), le lien de filiation entre l'enfant et son parent biologique doit figurer à l'état civil. Mais quid de son parent d'intention ? Quid de celui qui élève au quotidien l'enfant sans avoir aucun lien biologique avec lui ? Les juges de Strasbourg restent muets sur le sujet, laissant les Etats libres d'en décider. Saisie sur le sujet, la Cour de cassation avait examiné le 30 mai deux de ces contentieux.

Le premier concerne un couple qui demande la transcription à l'état civil français de jumelles nées par GPA en Ukraine en 2011, alors que l'acte de naissance ukrainien fait apparaître le couple commanditaire sans mentionner la mère porteuse qui a accouché. « Traiter différemment le père et la mère d'intention, ce n'est pas admissible », a revendiqué l'avocate du couple. Le second est celui d'un couple homosexuel ayant eu recours à une mère porteuse californienne. Seul le père biologique de l'enfant (10 ans) a été reconnu à l'état civil français. L'avocat du couple, Patrice Spinosi, a demandé à la Cour d'aborder ce contentieux sous l'angle du « pragmatisme » et estimé qu'« on ne saurait laisser un enfant évo-

luer dans une même famille avec une parentalité à deux vitesses ». Il a plaidé pour que le conjoint du père biologique puisse adopter l'enfant, ce qui permettrait que les deux pères figurent bien, in fine, à l'état civil de l'enfant.

Protection juridique. Quant à l'avocat général près la Cour de cassation, Philippe Ingall-Montagnier, il a estimé qu'une telle option permettrait de prendre en compte « l'intérêt supérieur de l'enfant » en lui offrant « une protection juridique » grâce à un « lien légal et stable » avec ses deux parents. Si la Cour de cassation reconnaissait la filiation des parents d'intention, l'interdiction de la GPA en France n'aurait plus vraiment de sens, puisqu'elle reviendrait à ne l'autoriser qu'aux parents suffisamment riches pour partir à l'étranger.

La décision du 5 juillet est donc attendue avec impatience. « Comme l'a rappelée la CEDH, c'est l'intérêt de l'enfant qui doit être préservé. A côté de la vérité biologique, qui prime en droit en matière de filiation, il y a la vérité sociale qui implique l'égalité de traitement entre les deux personnes qui ont souhaité avoir cet enfant », juge Capucine Bohuon, spécialiste du droit de la famille. Tous les juristes ne sont pas d'accord. « La filiation est l'institution la plus politique qui soit et c'est l'affaire de l'Etat, pas du contrat, rap-

« Ce n'est pas un comité éthique, c'est un comité politique, fustige Ludovine de la Rochère, présidente de la Manif pour tous. En fait, l'enfant, tout le monde s'en moque »

pelle Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit à Sciences Po. Elle ancre la personne dans un groupe, la famille dans la société, elle donne ensuite des droits et des devoirs. Ce serait terrible si la Cour reconnaissait une filiation par contrat ».

Dans son avis rendu le 27 juin, le CCNE évoque aussi la GPA dont il recommande le maintien de l'interdiction en France. Il préconise que l'état civil des enfants nés par GPA garde le « nom de tous les intervenants à la convention de gestation et que les enfants aient accès au contrat qui a permis leur naissance, aux fins de pouvoir construire leur identité et reconstituer l'ensemble de leur histoire ».

On ne voit pas très bien ce que pourrait apporter à un enfant la lecture d'un « contrat » expliquant sa gestation... mais cela démontre peut-être la confusion dans laquelle se trouve le CCNE. « Ce n'est pas un comité éthique, c'est un comité politique, fustige Ludovine de la Rochère, présidente de la Manif pour tous. En fait, l'enfant, tout le monde s'en moque ». Elle rappelle que les questions de filiation étaient au cœur des manifestations contre la loi Taubira. « Nous demandons au président de la République de ne pas oublier son vœu de rassembler les Français, de maintenir la cohésion sociale, affirme-t-elle. Mais s'il veut légiférer dans ces domaines, nous mobiliserons à nouveau, et la mobilisation sera encore plus forte que celle contre le mariage pour tous ». Emmanuel Macron, candidat, s'était dit favorable à l'ouverture de la « PMA pour toutes », sous réserve de l'avis du CCNE sur la question.

@iinchauspe

Nucléaire. Hinkley Point: EDF revoit la facture à la hausse

PREMIER DÉRAPAGE DE LA FACTURE de la future centrale nucléaire britannique d'Hinkley Point. EDF a annoncé lundi estimer désormais à 19,6 milliards de livres sterling - 22,3 milliards d'euros environ au cours actuel - le coût à terminaison de ce chantier stratégique pour la relance de la filière nucléaire française. C'est 1,5 milliard de plus que prévu.

Les surcoûts identifiés à l'issue d'une revue du projet résultent essentiellement d'une adaptation de son design à la demande des régulateurs, du volume et du séquençage des travaux sur site, et de la mise en

place progressive des contrats fournisseurs, a précisé EDF dans un communiqué. Le taux de rentabilité prévisionnel (TRI) du projet, qui prévoit deux réacteurs nucléaires de type EPR, est ainsi désormais estimé pour EDF à environ 8,5% contre environ 9% initialement. Par ailleurs, les travaux pourraient prendre quinze mois de retard. Dans ce cas-là, le TRI pour EDF serait d'environ 8,2%. La direction du projet Hinkley Point est cependant « mobilisé(e) sur l'objectif initial de livraison de la tranche 1 fin 2025, et sur l'identification et la mise en place des plans d'actions destinés à réduire les coûts et les risques ».

Le patron du Medef va continuer à batailler pour la suppression de l'ISF, la fin du compte pénibilité et la baisse du coût du travail...

Pierre Gattaz entame sa dernière année de mandat

Sprint final

Il y a quatre ans, le 3 juillet 2013, Pierre Gattaz était élu sans surprise à la tête du Medef. Il succédait à Laurence Parisot. Quelques jours avant, il avait fait alliance avec ses concurrents potentiels, Patrick Bernasconi, aujourd'hui président du Conseil économique, social et environnemental, et Geoffroy Roux de Bézieux, nommé vice-président du Medef. **Mardi 4 juillet, au cours d'une conférence de presse, Pierre Gattaz présente son document annuel de conjoncture économique.**

Fanny Guinochet

PIERRE GATTAZ entre dans la dernière année de son mandat. En succédant à Laurence Parisot, le fils d'Yvon Gattaz avait expliqué qu'il ne se représenterait pas à la présidence du Medef. En 2013, le dirigeant de Radiall avait fait sa campagne sous le signe du « Medef de combat ». Et durant le quinquennat Hollande, il a eu fort à faire. Les entreprises n'ont pas bénéficié des respirations auxquelles elles prétendaient : compte pénibilité, loi Florange, loi El Khomri édulcorée... Aujourd'hui encore, Pierre Gattaz n'a de cesse de monter au créneau pour instaurer un environnement pro-business.

Lorsqu'il a été élu, Pierre Gattaz s'était aussi présenté comme le représentant des PME. En réalité, il a eu du mal - il faut dire que l'exercice d'équilibriste est complexe au sein du Medef - à incarner cette voix, notamment aux côtés de François Asselineau, le chef de file de la CPME. Et sa promesse de créer un million d'emplois, symbolisée par un pin's jaune porté au revers de sa veste, restera lettre morte dans un quinquennat Hollande marqué par une forte hausse du chômage.

La plupart des propositions du Medef pour y parvenir n'ont pas été retenues par François Hollande, au premier rang desquelles la fin des 35 heures, la fin des seuils sociaux ou encore la

baisse du smic... Quant au pacte de responsabilité, lancé en 2014 et dont Pierre Gattaz revendique la paternité, il ne sera pas suffisant pour inverser la tendance.

Contrat de chantier. Pendant la campagne présidentielle, le patron des patrons a souvent soutenu que le programme de François Fillon était le plus abouti sur le plan économique. Aujourd'hui, il ne cesse toutefois de louer les orientations et le dynamisme d'Emmanuel Macron. Et avant son départ, il devrait avoir de vrais motifs de satisfaction : la réforme du Code du travail devant comprendre plusieurs mesures très pro entrepreneurs, comme l'extension du contrat de chantier à d'autres secteurs que le BTP, le renforcement des accords d'entreprise, ou la barémisation des dommages et intérêts aux prud'hommes... Aussi, cette dernière année, la complexité pour Pierre Gattaz sera-t-elle de trouver la bonne distance avec le gouvernement.

Avec Emmanuel Macron, la place du paritarisme devrait aussi être repensée, ce qui ne sera pas sans lui déplaire. Au Medef, cette épineuse question suscite de vifs débats, comme on a pu le voir lors des négociations sur l'assurance-chômage. Mais, à partir de janvier 2018, c'est la succession de Pierre Gattaz qui risque surtout d'animer son organisation. Aucun candidat ne s'est formellement déclaré mais la course promet de se tenir entre Alexandre Saubot, le président de l'UIMM, et Geoffroy Roux de Bézieux. À moins qu'une troisième figure n'entre dans le jeu. Le nom de Jean-Dominique Senard, le PDG de Michelin, est souvent cité... Ou encore celui de Viviane Chaine-Ribeiro, à la tête du Syntec, même si sa proximité avec François Fillon pendant la campagne peut la pénaliser.

Pour sa dernière université d'été qui se tiendra, comme d'habitude, fin août, Pierre Gattaz, entend conclure sur une note optimiste. Il a choisi pour thème la confiance.

@fannyguinochet

L'an dernier, l'autorité a notamment investi les secteurs clefs du numérique, de la santé et des professions réglementées

L'Autorité de la concurrence étend son champ d'action

Contre-pouvoir

En 2016, trois cent dix décisions et avis ont été rendus sur la concurrence en France, ayant donné lieu à 203 millions d'euros de sanctions. **L'Autorité a mis en place une nouvelle méthode de transaction avec les entreprises, plus efficace et pédagogique.**

Cyrille Lachèvre

POUR L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE, 2016 fut une année de montée en puissance. Pas tant pour le montant des amendes infligées que pour la mise en place de nouvelles procédures et l'entrée dans des secteurs d'intervention nouveaux. L'an dernier, les sanctions se sont élevées à 203 millions d'euros seulement, soit le plus faible montant depuis 2013 (160 millions d'euros) très loin de 2014 et 2015 où on avait dépassé le milliard d'euros. Mais, rappelle Isabelle de Silva, la présidente de l'institution qui a infligé près de 6 milliards d'euros d'amendes depuis 2004, « il ne faut pas raisonner en montants : nos sanctions sont toujours proportionnelles au volume d'affaire concerné. Si les montants sont moins élevés en 2016, c'est qu'ils portaient sur des valeurs de ventes plus faibles, mais les faits sanctionnés étaient tout aussi graves ».

Règlement des litiges. De fait, l'Autorité de la concurrence a défriché de nouveaux terrains qui lui offrent d'importantes perspectives pour l'avenir. Elle s'est par exemple attaquée à la fixation des prix de sept professions réglementées (commissaires-priseurs, greffiers des tribunaux, notaires, etc.), a fixé les cartes d'installation des notaires et d'huissiers en s'appuyant sur des critères économiques. Elle a aussi remis de la concurrence dans le monde très fermé des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Sur le plan sectoriel, priorité a été donnée au numérique mais aussi à la santé, premier domaine de ses interventions avec douze décisions prises, dont l'une sur le marché de l'audioprothèse.

L'année dernière a aussi été l'occasion de mettre en pratique sa nouvelle méthode de règlement des litiges, née de la loi Macron. Jusqu'à présent, les entreprises qui voulaient transiger utilisaient un dispositif de « non-contestation des griefs ». Désormais, tout passe par une procédure de transaction. Lorsque les entreprises ne contestent pas les griefs, elles peuvent recourir à ce système et connaître la

« La sanction qui donne lieu à transaction à une valeur pédagogique forte et revêt une exemplarité renforcée »

fourchette de l'amende qui leur sera infligée. Une procédure « gagnant-gagnant », selon Isabelle de Silva. L'Autorité de la concurrence « y gagne en rapidité de procédure mais surtout, cela définit un nouveau mode de relation moins « conflictuel » et une meilleure effectivité de l'action puisque la sanction qui donne lieu à transaction à une valeur pédagogique forte et revêt une exemplarité renforcée », précise-t-elle.

Parmi les nombreux chantiers à venir, il y en a un qui pourrait entraîner à terme de profonds bouleversements : la question des seuils de contrôlabilité. « Dans la nouvelle économie, nous assistons à des acquisitions d'entreprises très innovantes ayant de faibles revenus d'activité par des géants du secteur, détaille Isabelle de Silva. Comme le chiffre d'affaires du nouvel ensemble ne varie presque pas, cela ne déclenche pas forcément d'analyse alors que l'entreprise rachetée peut offrir un avantage concurrentiel considérable à son acquéreur » si elle possède une technologie unique. Car la concurrence, rappelle l'institution, « n'est pas une fin en soi mais outil précieux pour stimuler l'économie, favoriser la croissance et donc l'emploi ».

@CyrilleLachèvre

Les Français sont inquiets sur leur capacité à accéder aux aides dont ils pourraient avoir besoin en vieillissant, selon un sondage Odoxa

Dépendance: le financement reste trop complexe

Incertitudes

La ministre de la Santé prévoit d'évaluer les dispositifs existants pour faire face à la dépendance, de réduire le reste à charge des familles et de renforcer le soutien aux aidants familiaux. **Mais il faudra tenir compte des finances publiques avant d'annoncer des mesures concrètes.**

Mireille Weinberg

« QU'EN SERA-T-IL DE LA RÉFORME de la dépendance des personnes âgées sous le quinquennat du jeune président de la République, Emmanuel Macron ? » a demandé une patronne d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), lors de la présentation, lundi, des résultats d'un sondage Odoxa sur le grand âge. Difficile d'avoir une vue précise des objectifs du chef de l'Etat en la matière. Nombreux ont été les candidats à promettre, sans jamais mettre à exécution. Nicolas Sarkozy voulait créer un « cinquième risque » au sein de la Sécurité sociale (après la maladie, la retraite, les accidents du travail et la famille); en vain, les finances publiques ayant eu raison de la réforme. François Hollande s'était lui aussi emparé de ce thème et il a bien fait voter une loi mais, là encore, les avancées ont été plus que timides. Pendant dix ans, presque rien n'a été fait pour le grand âge et l'urgence commence à se faire sentir, avec l'arrivée dans le quatrième âge de la génération du baby-boom.

Les Français, eux, sont inquiets, selon un sondage Odoxa dévoilé en ce début de semaine. Plus des deux tiers d'entre eux (68%) jugent insatisfaisante la prise en charge actuelle de la santé et de l'accompagnement du grand âge et de la perte d'autonomie. Ils sont autant à se dire

inquiets de leur capacité actuelle ou future à accéder à l'ensemble des services ou aides dont ils pourraient avoir besoin en vieillissant... Plus grave, les Français ne comprennent rien au financement de la dépendance. 80% disent méconnaître les dispositifs de prise en charge de la perte d'autonomie et ne pas savoir où s'adresser en cas de besoin. Pour près des trois quarts des personnes interrogées, les dispositifs existants seraient à la fois complexes, peu efficaces, peu adaptés à leurs besoins et peu accessibles...

La dépendance des personnes âgées coûte chaque année plus de 20 milliards d'euros aux finances publiques. Et, en effet, le financement est complexe car éclaté entre plusieurs sources : 55% pris en charge par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 29% par les départements qui financent notamment l'allocation personnalisée d'autonomie, 11% par la Sécurité sociale et 5% par l'Etat.

Petits pas. Emmanuel Macron s'était peu exprimé sur le sujet pendant sa campagne et la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, avance à petits pas, dans la feuille de route qu'elle a transmise au Premier ministre. Elle veut poursuivre la réflexion « pour réduire les restes à charge », écrit-elle. Elle souhaite aussi évaluer « l'impact de la loi sur la dépendance du 28 décembre 2015 et lancer une étude prospective pour préciser les besoins d'accueil des personnes âgées dépendantes à court et moyen terme ». Quant au sort des 8,3 millions d'aidants familiaux qui, pour 80% d'entre eux, ne bénéficient d'aucune aide selon le sondage, la ministre dit vouloir renforcer les mesures à leur égard, « notamment pour ce qui concerne le suivi de leur santé ». Reste à vérifier jusqu'où les finances publiques lui permettront d'agir.

@Mi.Weinberg

INTRODUCTION EN BOURSE



UV GERMI
ULTRAVIOLETS DE HAUTE TECHNOLOGIE

INVESTISSEZ
ET DÉPOLLUEZ DE FAÇON INNOVANTE
VOTRE CADRE DE VIE

UV GERMI grâce à ses ultraviolets de haute technologie, détruit les virus, les bactéries les plus dangereuses, les perturbateurs endocriniens, les produits chimiques nocifs.

ELIGIBLE DISPOSITIF ISF
ELIGIBLE PEA PME
ENTREPRISE INNOVANTE bpi france

DEVENEZ ACTIONNAIRE D'UV GERMI
Souscrivez jusqu'au 17 juillet 2017
www.uvgermi-bourse.fr

Des exemplaires du Prospectus visé le 29 juin 2017 sous le n° 17-307 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'UV GERMI (ZAC de la Nau, 19240 Saint-Viance), ainsi que sur les sites Internet d'UV GERMI (www.uvgermi.fr) et de l'AMF (www.amffrance.org). L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » de la Première Partie du Prospectus et sur le chapitre 2 de la Deuxième Partie du Prospectus enregistré par l'AMF.



PSA importe des moteurs « made in China » en France

Versailles : Benoît Hamon et Jack Lang suggèrent de supprimer le poste de Premier ministre

Hinkley Point : EDF revoit la facture du projet de centrale nucléaire à la hausse

Jackpot pour Total qui signe un contrat de 4,8 milliards de dollars avec l'Iran

Blog : Secret Défense Vincent Imbert assurera l'intérim à la DGA



Les vidéos



1/ Emmanuel Macron épingle la presse et lui demande de « la retenue »

2/ État d'urgence, proportionnelle... Les principales annonces de Macron

3/ Les Républicains réclament plus de 3 millions d'euros à François Fillon

l'Opinion de...

Sébastien Chenu (FN)



« Lorsqu'une élection est perdue, il faut savoir se remettre en question »

Sur le plateau de l'Opinion, le député FN Sébastien Chenu a évoqué la discrétion dont a fait preuve la présidente du Front national la semaine dernière. D'après l'élu, son parti « a été privé d'un moyen d'expression très fort à l'Assemblée nationale en n'ayant pas de groupe parlementaire ». « Si Marine Le Pen ne s'est pas exprimée, c'était juste une question technique », souligne-t-il.

La présidente du FN est-elle blessée suite à ces élections perdues ? « Je crois qu'il y a toujours un temps de reconfiguration du logiciel », indique Sébastien Chenu. « Je pense que lorsqu'une élection est perdue, il faut savoir se remettre en question », ajoute le député du Nord. « Il faut savoir retourner à sa base, entreprendre des modifications », déclare-t-il encore.

Affirmant qu'il « n'y a pas de problème de ligne au Front national », Sébastien Chenu admet toutefois qu'il y a des contestations et notamment sur l'euro. « Nous nous sommes aperçus que les Français ne veulent pas changer de monnaie ; mettre cela en avant n'a pas porté ses fruits », estime le conseiller régional des Hauts-de-France. « Ce n'était pas une erreur d'avoir le courage de défendre la souveraineté monétaire », ajoute-t-il toutefois.

Interview Nicolas Beytout

L'Italie va préparer un code de conduite pour les ONG qui viennent au secours des migrants en Méditerranée

Migrations : les Européens divisés sur les solutions



SIPA PRESS

Des migrants attendent de débarquer dans le port de Catane, en Sicile, lundi.

Plan d'action

Réunis dimanche soir à Paris, les ministres de l'Intérieur français, italien et allemand, ainsi que le commissaire européen aux Migrations, se sont mis d'accord sur une série de mesures destinées à répondre aux défis posés par l'arrivée de milliers de migrants dans les ports de la péninsule. Ce plan d'action en six points sera examiné jeudi par les Vingt-Huit, lors d'une réunion informelle organisée à Tallinn (Estonie). Les discussions pourraient se prolonger le lendemain, lors du sommet du G20, à Hambourg.

Isabelle Marchais (à Bruxelles)

IL AURA FALLU QUE ROME MENACE de fermer ses ports aux bateaux transportant des migrants et de les détourner vers d'autres pays européens pour que ses appels à l'aide commencent, enfin, à être entendus. Réunis lundi soir à Paris pour un dîner de travail, les ministres de l'Intérieur français Gérard Collomb, allemand Thomas de Maizière et italien Marco Minniti, ainsi que le commissaire européen chargé du dossier, Dimitris Avramopoulos, ont exprimé dimanche soir leur « solidarité résolue avec l'Italie » et se sont mis d'accord sur une panoplie de mesures destinées à endiguer les flux en Méditerranée centrale.

Comme elle l'avait demandé, l'Italie préparera un code de conduite pour les ONG, qui devra notamment préciser comment s'applique le droit international sur le débarquement des personnes recueillies en mer et assurer une meilleure coordination des opérations de sauvetage en mer en Méditerranée centrale. Accusées par de nombreux responsables politiques de la péninsule de favoriser, voire d'encourager, le trafic d'êtres humains en croisant près des côtes libyennes, les ONG rappellent qu'elles veulent simplement sauver la vie des naufragés, qui ne peuvent pas tous être pris en charge par les bâtiments militaires et civils de Sophia et de « Triton », les deux opérations de sauvetage de l'UE.

L'Italie, qui a accueilli plus de 500 000 migrants depuis 2014, est le principal pays de première entrée depuis que l'Union européenne a passé, en mars 2016, un accord avec la Turquie qui a quasiment tari les départs vers les îles grecques. Près de 72 000 migrants, essentiellement originaires d'Afrique subsaharienne, sont arrivés dans la péninsule depuis le début de l'année, soit un tiers de plus que pendant la même période de 2016, ce qui pourrait porter le chiffre à 200 000 pour l'ensemble de l'année. Une situation qui, au-delà du phénomène saisonnier lié à l'approche de l'été, s'explique par de multiples facteurs (politiques - guerres -, économiques - volonté d'avoir une vie meilleure -, climatiques - sécheresse). Plus de 10 000 personnes ont été secourues en mer ces derniers jours ; plus de 2 000 seraient mortes depuis janvier sur la seule route de la Méditerranée centrale.

Garde-côtes. Afin de freiner les départs, Paris, Berlin, Rome et Bruxelles proposent également de renforcer le soutien aux garde-côtes libyens - qui pourront ainsi le moment venu prendre eux-mêmes en charge les embarcations arrêtées dans leurs eaux territoriales, ce qui ne manque pas d'inquiéter les humanitaires - et de fournir un soutien additionnel à l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) et

au HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) « pour permettre que les infrastructures en Libye atteignent les standards internationaux en termes de conditions de vie et de droits de l'Homme ». La Commission présentera quant à elle un plan d'action mardi, en vue de la réunion informelle des ministres de l'Intérieur qui se tiendra jeudi à Tallinn, sous présidence estonienne.

L'un des enjeux de ces discussions reste de faire avancer le dispositif européen de relocalisation qui prévoit la répartition, sur deux ans, de quelque 160 000 réfugiés syriens et irakiens arrivés en Italie et en Grèce. Les ministres réunis à Paris ont appelé à l'« utiliser pleinement » et à l'« accélérer » ; la France et l'Allemagne se sont même engagées à accroître leurs efforts, alors que le nombre de personnes relocalisées est inférieur à 20 000. Plusieurs pays de l'Est s'obstinent tout particulièrement à faire la sourde oreille. Après des mois d'échanges infructueux, la Commission a donc décidé mi-juin d'ouvrir une procédure d'infraction contre la Pologne, de la Hongrie et de la République Tchèque pour non-respect du plan de relocalisation. Cette décision n'a pour le moment pas permis de faire bouger les lignes, et a même durci les positions. Mais les pays de Visegrad risquent de payer au prix fort ce manque de solidarité lors des discussions à venir sur le futur cadre financier pluriannuel.

Pendant ce temps, les discussions des Vingt-Huit sur le régime d'asile européen, qui souffre d'une application très hétérogène au sein de l'UE, traînent en longueur. Dans son discours devant le Congrès, Emmanuel Macron a insisté sur sa volonté de le réformer en profondeur, pour arriver à un « traitement humain et juste » des demandes des futurs réfugiés. Mais

« On va se rendre compte que les dispositifs de relocalisation sur le territoire des Etats membres posent infiniment moins de difficultés que ce qu'on a pu imaginer »

les choses ne devraient pas évoluer à court terme. Angela Merkel, qui avait décidé en 2015 d'accueillir en Allemagne près d'un million de réfugiés, semble vouloir au maximum esquiver le sujet migratoire pendant la campagne. Elle n'en pas dit un mot lors de son discours introductif lundi, n'abordant le sujet qu'en réponse à la question d'un journaliste.

Logiciel. Divisés sur les solutions à apporter à moyen et long terme, les Européens sont en revanche tous d'accord sur un objectif : tarir les mouvements migratoires. « Il y a quelque chose qui est désormais bien ancré dans le logiciel du Conseil européen, c'est l'objectif d'endiguer les flux. C'est le seul élément sur lequel le consensus existe. Il y a par ailleurs peu de chances que les choses évoluent avant les élections allemandes », souligne Yves Pascoau, spécialiste des questions migratoires et chercheur associé à l'Institut Jacques Delors.

Une nouvelle preuve en a été apportée avec le communiqué commun des trois ministres de l'Intérieur qui insiste sur la sécurisation des frontières et sur le renvoi des migrants dans leur pays d'origine, avec l'aide de Frontex. Les ministres veulent examiner des options qui permettraient de renforcer les contrôles à la frontière sud de la Libye afin d'endiguer les flux migratoires irréguliers, et ce en « coordination étroite avec les pays voisins » : il s'agirait notamment d'apporter un soutien au Niger. Pour arriver à leurs fins, ils comptent user et abuser de la conditionnalité, y compris, là où c'est possible, en menaçant de rétablir les visas pour les ressortissants des pays qui ne coopéreraient pas en matière de retour des migrants irréguliers.

Les lignes pourraient cependant bouger d'ici quelques mois. « On va se rendre compte que les dispositifs de relocalisation sur le territoire des Etats membres posent infiniment moins de difficultés que ce qu'on a pu imaginer au début et qu'il y a même des aspects positifs. Il est aussi prévu que les Nations-Unies adoptent fin 2018 des pactes mondiaux sur les migrations et l'asile, ce qui ouvrira un espace de discussion sur les questions migratoires », explique Yves Pascoau. Mais pour cela, il faudra encore attendre.

@IMarchais

à partir de

1€

LE PREMIER MOIS

NOUVEAU

ABONNEZ-VOUS À

l'Opinion

ET BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ AU

WALL STREET JOURNAL.

RENDEZ-VOUS SUR

www.lopinion.fr/WSJ

Petite surprise, le programme du bloc conservateur ne consacre pas une grande place à la question des réfugiés. Pour la chancelière, le sujet appartient désormais au passé

Familles et emploi: Angela Merkel fixe ses priorités pour les législatives

Allemagne

Candidate à un quatrième mandat consécutif, Angela Merkel a présenté lundi le programme de son camp pour les législatives du 24 septembre. Elle fait les yeux doux aux classes moyennes et aux familles avec un généreux paquet fiscal. Son plan met l'accent sur la transition numérique.

Luc André (à Berlin)

ANGELA MERKEL N'AIME PAS la précipitation. La campagne pour les législatives du 24 septembre a commencé de facto avec la désignation en janvier de Martin Schulz comme champion du SPD. Mais la patronne des conservateurs allemands a opposé le silence pendant des mois. Sa popularité inusable après douze ans de pouvoir lui garantit un certain confort. Elle pouvait laisser dire et travailler son profil international, si cela restait encore à faire. Ce lundi, la chancelière est finalement descendue dans l'arène, avec la présentation du programme du bloc conservateur (CDU-CSU). Il annonce une vive bataille avec le rival social-démocrate pour les faveurs des classes moyennes.

Les finances publiques, portées par la conjoncture et les faibles taux d'intérêt, permettent des baisses d'impôts. Angela Merkel promet une ristourne de 15 milliards par an, comme le SPD. Les similitudes s'étendent au décalage de l'entrée dans la tranche supérieure du barème (42% à 60 000 euros de revenu imposable pour une personne seule et à la mort progressive de l'impopulaire prélèvement finançant le développement de l'ex-RDA.

Par contre, la recette de la CDU-CSU est différente pour refinancer ces allègements. Là où la gauche veut renforcer l'« impôt sur les riches », en faisant passer la tranche spéciale de 45% à 48%, les conservateurs préconisent d'adapter le dispositif existant. Le contribuable fortuné devra s'acquitter de cet écot dès 232 000 euros contre 250 000 euros aujourd'hui.

Ces propositions décevront autant l'aile entrepreneuriale de la CDU-CSU qu'une partie des économistes. Les premiers récla-

maient 30 milliards d'allègements tandis que les seconds, favorables à un sursaut de l'investissement, s'inquiètent des défis à relever avec le vieillissement de la population.

Allocations familiales. Ce paquet fiscal est complété par des mesures spéciales familles. Outre un volet financier non négligeable (hausse des allocations familiales et des abattements fiscaux pour enfant à charge), il met l'accent sur les solutions de garde. Après le développement des crèches, il s'agit désormais de garantir aux parents une prise en charge toute la journée, que l'établissement fasse cours jusqu'à la mi-journée ou la fin d'après-midi. Le plan famille prend en compte les difficultés grandissantes rencontrées pour se loger, en particulier dans les villes moyennes et les métropoles.

Là où le SPD veut stimuler la construction de logements sociaux et abordables, la CDU-CSU veut donner un coup de pouce à l'accès à la propriété. Les primo-accédants doivent

être exemptés de droits de mutation. L'Etat abondera des plans d'épargne logement sur une décennie à hauteur de 1200 euros par an et par enfant. D'une manière générale, les conservateurs ont des propositions très ambitieuses dans ce secteur. Pas moins de 1,5 million de logements doivent sortir de terre d'ici 2021, signe que les responsables ont perçu les signaux d'alarme lancés par l'évolution du marché immobilier. Les promoteurs sont attirés par des règles d'amortissement plus favorables pour le neuf.

Plein-emploi. Le deuxième axe fort de la stratégie d'Angela Merkel concerne le travail. Son camp table sur un retour au plein-emploi en 2025. Pour la législature à venir, le nombre de chômeurs (2,4 millions) doit être divisé par deux. Ce qui n'exclut pas d'aller chercher encore de la main-d'œuvre à l'étranger: une future loi devra encadrer les migrations professionnelles. Le nombre de postes vacants (environ 600 000) est appelé à croître encore.

Ces embauches massives doivent être le fruit de l'innovation des entreprises, soutenues par des aides et des incitations fiscales. Le numérique est bien sûr en première ligne. Angela Merkel propose de rassembler les compétences, éclatées dans plusieurs ministères, dans un seul portefeuille.

Petite surprise, le programme ne consacre pas une grande place aux réfugiés. Pour Angela Merkel, le sujet appartient au passé désormais. Les alliés de la CSU placeront leur revendication d'un plafond des capacités d'accueil dans leur feuille de route pour la Bavière. Ils espèrent la placer pendant les négociations de coalition. Pour contenter les plus traditionalistes, échaudés par son recentrage du parti, Angela Merkel a toutefois consenti un compromis sur la double nationalité. Les naturalisés pourront garder leurs deux passeports mais la génération d'après devra faire un choix.

Avec ces propositions, Angela Merkel veut aller chercher un quatrième mandat consécutif. Avec pas loin de 40% d'intentions de vote et un écart de 15 points sur le poursuivant SPD, la route est dégagée. Elle pourrait égaler la longévité d'Helmut Kohl, à qui elle a rendu un dernier hommage samedi à Strasbourg.



Angela Merkel et Horst Seehofer, ministre-président de la Bavière, lors de la présentation du programme de la CDU-CSU, lundi.

En perdant la majorité à l'assemblée métropolitaine de Tokyo, le Parti libéral-démocrate fragilise la position du Premier ministre Abe encaisse la cuisante défaite de son parti

Japon

Dans la vie politique nippone, ce n'est pas la première fois que le danger pour les formations traditionnelles prend racine dans les grandes métropoles nippones. Avant Tokyo, ce fut Osaka, avec Toru Hashimoto et son parti Ishin no kai, qui avait fait trembler le PLD. Mais le mouvement n'a pas réussi à prendre suffisamment d'ampleur. Qu'en sera-t-il de celui initié par la gouverneuse de la capitale ?

Claude Leblanc

AU PAYS DE LA LÉGENDAIRE RETENUE, il est rare que la presse - en dehors des tabloïds - recoure à des grands mots pour évoquer l'actualité, surtout locale. Mais en ce lundi, l'ensemble des journaux nippons, à l'exception du *Nihon Keizai Shimbun* représentant du milieu des affaires, a choisi d'utiliser le terme « historique » pour qualifier la défaite du Parti libéral-démocrate (PLD) à l'élection de l'assemblée métropolitaine de Tokyo qui s'est déroulée dimanche.

Le revers pour la formation du Premier ministre Shinzo Abe est en effet conséquent puisqu'elle a perdu 34 sièges face à la poussée du parti local Tomin First (Les Tokyoïtes d'abord) soutenu par la gouverneuse Yuriko Koike. Celle-ci, depuis son élection à la tête de la capitale l'an passé, n'a eu de cesse de remettre en cause la domination du PLD et sa gestion de la ville. Elle a contesté avec vigueur les décisions prises par la machine PLD qui a

longtemps été aux commandes de Tokyo. Son discours teinté de populisme a d'autant plus suscité l'intérêt des habitants que l'ancienne présentatrice de télévision a trouvé les mots justes face à un pouvoir hautain, incapable de répondre aux inquiétudes de la population: triplement des dépenses prévues pour les JO de 2020 ou absence de dépollution des terrains de Toyosu, dans la baie de Tokyo, où doit être transféré le marché de Tsukiji, le plus grand marché du monde.

Projets en soudine. Mais elle a surtout bénéficié des faux pas du Premier ministre Abe, rattrapé par des affaires de trafic d'influence. Sa cote de popularité s'est dégradée depuis qu'il a fait adopter par le Parlement la loi anti-conspiration qui, selon de nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme, constitue une menace pour les libertés individuelles. Les conditions dans lesquelles elle a été votée par le PLD ont été critiquées car il s'agissait manifestement d'une manœuvre destinée à éviter une prolongation de la session parlementaire au cours de laquelle le Premier ministre aurait dû répondre de son implication dans les scandales. Dès lors, le scrutin de dimanche est interprété comme une sanction à l'égard de Shinzo Abe.

Depuis son retour aux affaires en décembre 2012, le PLD avait remporté tous les scrutins importants. Tomomi Inada, ministre de la Défense et l'un des principaux soutiens du Premier ministre, a tenté, en début de semaine dernière, de jouer sur la fibre patriotique en appelant les électeurs à voter pour le PLD « au

nom du ministère de la Défense et des forces d'autodéfense », mais les paroles de la dirigeante proche des milieux ultranationalistes ont eu l'effet contraire. L'autre grand gagnant de l'élection à Tokyo est en effet le Parti communiste qui a gagné deux sièges. Pourfendeurs de la politique nationaliste du gouvernement Abe, ses dirigeants ont déjà annoncé que la défaite du PLD constituait le point de départ de leur combat contre la révision de la Constitution pacifiste, que Shinzo Abe entend mettre en œuvre d'ici à 2020.

Fragilisé, le Premier ministre va devoir jouer serré au cours des prochaines semaines et sans doute mettre en sourdine ses projets importants comme la révision constitutionnelle. Il va d'abord procéder à un remaniement gouvernemental. Le départ de Tomomi Inada, dont on parlait pour lui succéder, semble acté, ce qui devrait affaiblir Shinzo Abe sur le plan politique.

Le PLD avait déjà enregistré une défaite aux élections locales de Tokyo en 2009 avant d'être séchement battu par le Parti démocrate aux législatives quelques semaines plus tard. Mais cette perspective semble aujourd'hui difficile à imaginer. La principale force d'opposition, le Parti démocrate progressiste qui a remplacé le Parti démocrate, reste trop faible pour espérer revenir au pouvoir. D'ailleurs, dimanche, il a perdu deux sièges. La question qui se pose désormais est de savoir si Yuriko Koike entend avoir un destin national et se lancer dans la conquête du pouvoir face à un PLD bien implanté dans le reste de l'archipel.

@Japonline

Erdogan prépare les esprits au déclenchement d'une nouvelle offensive

Les Turcs prêts à envahir le nord de la Syrie

Jeux complexes

L'armée turque se prépare à pénétrer dans le Rojava, le territoire kurde syrien. Ankara considère cette étendue de terre comme une menace pour sa sécurité nationale et une base arrière pour les combattants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), organisation considérée comme terroriste.

Pascal Airault

BRUITS DE BOTTES à la frontière syrienne. Selon plusieurs sites spécialisés comme Al Monitor, l'armée turque s'apprête à pénétrer au nord de la Syrie pour prendre le contrôle d'un couloir comprenant Daret Izza, Obin et Khirbet al-Joz. Elle vise aussi une autre zone terrestre, à partir de la frontière de Hatay en Turquie et s'étendant à 35 kilomètres de Sahl al-Ghab. Si l'on en croit la presse du pays, Ankara aurait obtenu le feu vert de la Russie. Dimanche, les médias turcs ont mis en scène le président Erdogan recevant au Palais Tarabya d'Istanbul le ministre russe de la Défense, Sergueï Choïgou, en présence du chef d'état-major, le général Hulusi Akar et du chef du Mit (renseignement), Hakan Fidan.

Les troupes turques ont aussi eu des accrochages avec les combattants kurdes des Unités de protection du peuple (YPG, filiale syrienne du PKK). Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, l'armée turque a même pilonné les positions de miliciens kurdes dans le secteur d'Afrin. « Pour Erdogan, la priorité est de contrer la menace existentielle kurde, explique un diplomate français. La Turquie veut installer ses propres troupes dans les zones de désescalade établies lors des pourparlers de paix à Astana, au Kazakhstan. »

Bouclier de l'Euphrate. Ce n'est pas la première fois que l'armée turque s'invite sur le théâtre syrien. Elle a lancé en août son opération transfrontalière Bouclier de l'Euphrate, achevée en mars. Cette opération visait à empêcher une jonction des milices des YPG entre les cantons kurdes. « Nous sommes inquiets, poursuit le diplomate. Si la Turquie intervient à nouveau, cela pourrait remettre en cause les opérations de reprise du bastion de l'Etat islamique à Raqqa qui est une priorité. C'est là que se trouvent la plupart des djihadistes français qui fomentent des attentats sur le territoire national ». Cette reconquête est menée par Forces démocratiques syriennes (FDS) avec une ossature de miliciens des YPG. Ces derniers pourraient se replier sur le nord de la Syrie et ainsi défendre leur territoire si l'armée d'Erdogan venait à menacer ses positions.

En Irak voisin, l'armée d'Erdogan est aussi sur le qui-vive. Quelque 2000 soldats sont présents au poste frontière turc de Silopi. Ils passeront le Tigre si les Kurdes étendent leur emprise dans le mont Sinjar. Là encore, le risque d'affrontement est important.

Dans ce contexte, les Etats-Unis et la France sont inquiets des projets de leur allié turc, qui participe à la coalition internationale et met à disposition ses bases aériennes. Hostile aux opérations en cours à Raqqa, Ankara avait proposé de les confier à l'Armée syrienne libre (ASL) qu'elle appuie. Les Américains et les Français ont jugé qu'ils seraient trop loins de former cette force, de surcroît bien moins téméraire que les milices kurdes. Ce choix a précipité le rapprochement de la Turquie avec la Russie, après la brouille consécutive à la destruction d'un avion de combat russe par Ankara.

« Erdogan est allé baiser les babouches de Poutine à Moscou car il a compris qu'il ne pourrait faire entrer son armée en Syrie sans son aval, conclut le diplomate. En contrepartie, il a mis la pédale douce sur le départ de Bachar al-Assad et la prise d'Alep. » Paris et Washington n'ont guère plus de cartes à jouer pour empêcher l'intrusion turque en Syrie si ce n'est de négocier du renseignement contre le PKK en Turquie, ou comme la justice française, de condamner ou d'expulser des militants et sympathisants du parti kurde.

@P_Airault

Recomposition politique: face au Président Macron, quelle voie pour la droite ?

Erwan Le Noan: « La droite doit montrer sa capacité à repenser le lien social. Son défi est de le faire dans le cadre du XXI^e siècle, une époque que l'Etat-providence n'arrive plus à appréhender »

Le succès électoral d'Emmanuel Macron et de son mouvement La République en marche laisse la droite française en ruines. Elle le doit d'abord à elle-même : immédiatement à l'échec de son candidat à l'élection présidentielle ; plus structurellement à son incapacité à se renouveler intellectuellement et à faire émerger de nouvelles figures. En 2017, la droite s'est présentée aux électeurs avec les mêmes leaders que dans les années 1990 (ou presque), en défendant des propositions intéressantes, mais qu'elle avait promis il y a dix ans sans les mettre en œuvre.

Elle n'est pour autant pas restée immobile pendant une décennie. Son positionnement sur le marché politique a évolué : inconsciemment, un mouvement idéologique s'est engagé depuis 2007. Au-delà de la question identitaire, ce qui a marqué la droite depuis dix ans, c'est l'émergence d'une tendance, non formulée mais forte, qui a tâtonné dans la définition d'une alternative à l'Etat-providence, constatant son échec financier et social, en rupture avec la social-démocratie. C'est ce qui explique le discours contre l'impôt, la critique des élites, la lutte contre l'« assistanat »...

Réalignment inabouti. Ce réalignment est pourtant triplement inabouti. D'abord, parce qu'il n'a pas été réellement pensé : il s'est imposé, compte tenu des contraintes budgétaires et par tactique pour se distinguer de la gauche, tout en répondant à une aspiration populaire ; mais il ne s'est appuyé sur aucune réflexion d'ensemble. Ensuite, parce que la droite a été incapable de le traduire en projet, se limitant à l'alignement de mesures de sanctions (baisse de dépenses, rationalisation des structures, etc.), sans jamais définir un dessein positif de ce qu'elle propose aux Français pour l'avenir. Enfin, parce qu'en son sein même, les élites (plus que l'électorat) restent bercées du modèle technocratique et autocratique d'Etat-providence issu du monde d'hier.

Si la droite a autant paressé sur les idées, c'est qu'elle a fait le pari que François Hollande concourrait pour un second mandat et qu'elle serait élue face à lui. Dès lors, ses leaders ont passé cinq ans à s'affronter dans un combat pour la place de candidat...

Le travail à accomplir pour que la droite revienne favorablement dans le cœur et la raison des électeurs est immense. Sa marque est dévalorisée ; on ne sait plus vraiment ce

« La clarification qu'effectue Emmanuel Macron n'est pas celle entre les progressistes et les conservateurs, mais celle qui oppose les tenants de l'Etat "jupitérien" aux défenseurs d'une société indépendante. 2017 a été un bouleversement, mais nous n'avons pas quitté l'Ancien Régime »

qu'elle incarne. La tâche sera ardue, tant Emmanuel Macron fait preuve de talent tactique ; il le déploie chaque jour, favorisant la division des Républicains (alors même qu'il dispose déjà d'une majorité).

La voie existe pourtant. Le processus concurrentiel enseigne que pour prendre la place d'un acteur, fut-il ultra-dominant, il faut innover et proposer une solution

qui répond mieux aux attentes des consommateurs. La droite n'a donc d'autre choix que d'être meilleure qu'Emmanuel Macron ; et pour gagner des parts de marché, elle peut commencer par s'engouffrer dans les failles de son adversaire. Celles d'En Marche semblent être au nombre de deux, qui découlent de la centralité de l'Etat dans son projet.

La première, c'est le fonctionnement démocratique de la vie politique. Guy Sorman a dénoncé le goût français pour le « despotisme éclairé » ; l'expression est polémique mais elle soulève un vrai sujet. Depuis le mois de mai, l'Elysée concentre et contrôle l'ensemble des pouvoirs, avec des ministres faibles, un Parlement au pas et des collectivités vassales. Ce n'est pas propre à ce quinquennat, mais la pratique instaure une concentration considérable de cette hyper-concentration et cette hyper-centralisation. Elle est démultipliée par le retour en force de la technocratie, au gouvernement et dans les administrations. Elle est accrue, aussi, par des relations qui se révèlent tendues avec la presse.

La seconde, c'est l'impensé du collectif : le président de la République est peu disert sur les services publics et la solidarité ; on l'entend peu sur la Nation et le lien social.

Modèle du XX^e siècle. De ces deux failles se dégage un clivage clair entre le gouvernement et une droite libérale : la place de l'Etat, celle de la société et la hiérarchie qui s'établit entre les deux. Les premiers pas du gouvernement montrent qu'il n'apporte ainsi pas de renouveau sur le marché des idées politiques en la matière. Certes, il favorise l'économie de marché (ce qui constitue une révolution pour la gauche française dont le Président est originellement issu). Mais en réalité son modèle semble rester, pour le moment, celui du XX^e siècle : celui d'un Etat-providence technocratique qui dirige la vie économique, sociale et démocratique (on dit « régule » pour être moderne).

Ainsi, si le gouvernement veut le renouveau de la vie politique, c'est en renforçant le contrôle de l'Etat et son rôle d'administrateur de la démocratie ; s'il prône plus de concurrence, c'est sous supervision et administration étatique. Comme ses prédécesseurs, il reste dans l'idée que l'Etat sait mieux que les citoyens ce qui est bon pour eux. La clarification qu'effectue Emmanuel Macron n'est pas celle entre les progressistes et les conservateurs, mais celle qui oppose les tenants de l'Etat « jupitérien » aux défenseurs d'une société indépendante. 2017 a été un bouleversement, mais nous n'avons pas quitté l'Ancien Régime.



La voie de la droite est donc tracée : il lui faut montrer sa capacité à repenser et réinventer le lien social, qui est si important dans

notre pays. Son défi est de le faire dans un cadre nouveau : celui du XXI^e siècle, une époque que l'Etat-providence n'arrive plus à appréhender. Elle doit imaginer l'avenir des services publics, de la solidarité, de l'Etat et de l'Europe. Elle doit radicalement repenser les liens politiques, économiques et sociaux entre les citoyens et l'Etat. Elle doit montrer que si la solidarité est cruciale, celle-ci ne passe pas nécessairement par la préservation des structures ventripotentes et inefficaces de l'administration. L'ambition de la droite ne peut être d'effacer l'Etat, comme le caricaturent ses adversaires, mais de proposer la définition d'un nouveau modèle public, qui remette l'Etat à sa place (le régalien protecteur) et la société à la sienne (l'action responsable). Il s'agit d'inverser la relation de vassalité qui s'est imposée entre l'Etat et la société, compromettant le fonctionnement démocratique même : c'est l'Etat qui doit servir la société, qui agit librement, et non l'inverse.

Renouveau intellectuel et humain. A ce renouveau programmatique, la droite devra ajouter le renouvellement humain. Les exemples étrangers pourront l'éclairer : en Irlande, un jeune réformateur thatchérien de 38 ans (Leo

« Le renouveau intellectuel et humain ne fera pas tout. La droite devra également regarder avec attention ce qui se passe à l'étranger pour choisir la bonne tactique »

Varadkar) est devenu le plus jeune leader du pays ; en Autriche, le pouvoir est promis à un candidat conservateur de 30 ans (Sebastian Kurz), prodige de la politique. En France, il y a tant à faire !

Le renouveau intellectuel et humain ne fera pas tout. La droite devra également regarder avec attention ce qui se passe à l'étranger pour choisir la bonne tactique. Elle pourra constater comment le Parti républicain américain s'est effondré, au profit d'un populiste comme Donald Trump, subissant la popularité d'un président Obama finalement peu audacieux mais incroyablement charismatique. Elle pourra voir comment, aux Etats-Unis comme en Grande-Bretagne, le défi de s'adresser aux minorités doit se conjuguer au sentiment de désespoir de la classe moyenne « blanche ».

Visiblement peu encline à l'autocritique, une partie des leaders de la droite se rassure en rappelant qu'Emmanuel Macron n'a rassemblé que 24% des suffrages au premier tour de l'élection présidentielle, ce qui est historiquement bas. C'est vrai, mais en tirant un constat de faiblesse structurelle est erroné : le Président bénéficie désormais pleinement - et légitimement - de la puissance des institutions de la V^e République. Cela lui donne un atout extraordinaire pour consolider chaque jour sa force politique en prévision de 2022. Pour la droite, le travail commence donc dès maintenant. @erwanleanoan

Identités

Hakim El Karoui

Le monde est-il dangereux ?



C'EST DEVENU UN LIEU COMMUN des discours politiques : le monde est dangereux, il n'a jamais été aussi dangereux. Il est incertain, impossible à anticiper. Le terrorisme, la guerre au Proche-Orient, les menaces en Corée, les Etats faillis, les narco-Etats, les Etats qui disparaissent ou n'arrivent pas à émerger créent de l'incertitude et finalement du danger.

Les deux récents décès de personnalités illustres viennent rappeler si c'était nécessaire que le monde d'hier était beaucoup plus dangereux que celui d'aujourd'hui. Simone Veil, rescapée d'Auschwitz, fut une militante passionnée de la cause européenne. Parce qu'elle pensait que seule la construction européenne permettait de rendre impossible ce qu'elle avait vécu, la Seconde Guerre mondiale et la volonté d'extermination des Juifs d'Europe. Helmut Kohl lui fut l'artisan de la réunification allemande. On l'oublie trop, il y a vingt-huit ans, l'Europe était divisée en deux et, comme l'avait dit François Mitterrand au Bundestag en 1983, les « pacifistes étaient à l'ouest et les euro-missiles à l'est ». La menace nucléaire pesait sur le monde et avait bien failli se déclencher en 1962 au moment de la crise de Cuba. Les risques d'aujourd'hui n'ont rien à voir pour les populations occidentales avec les risques d'hier.

Désoccidentalisation. Alors d'où vient notre cécité actuelle ? D'une cruelle désillusion. Quand on évoque notre « monde dangereux », on a à l'esprit la fameuse « fin de l'histoire » de Francis Fukuyama qui, après la chute du Mur de Berlin, avait expliqué que la démocratie et l'économie de marché allaient triompher partout, apportant aux hommes prospérité, stabilité et justice. Il n'en a rien été. Pourquoi ? Parce que l'on a réduit le monde au monde occidental alors que la caractéristique de l'époque, c'est la « désoccidentalisation du monde ».

On a oublié le reste du monde : l'émergence de la Chine, la crise de transition du monde arabe, le décollage africain, les difficultés des Etats sud-américains. Et on a oublié aussi les implications des transformations du monde émergent sur le monde occidental : la montée de la Chine, imbriquée dans l'économie mondiale par sa compétitivité et par l'attractivité de son marché, a eu des conséquences majeures aux Etats-Unis sur la perception de la classe moyenne et des milieux populaires industriels de leur avenir. L'élection de Donald Trump ne s'explique pas autrement. Les Etats-Unis vont-ils pour autant se retirer du monde ? Non. Vont-ils le désorganiser comme du temps de George Bush ? Ce n'est pas impossible.

L'ordre du monde va-t-il être bouleversé ? Non. Ni sur le plan commercial, ni sur le plan des grandes alliances, ni sur le plan des frontières. C'est la Russie alors qui menace l'ordre du monde ? Pas plus. Sa volonté de puissance est certes évidente : Ukraine, Syrie dans une moindre mesure. Mais, à part en l'Ukraine, qui est vraiment menacé ? Poutine ne va pas déstabiliser le monde. Il n'en a pas les moyens. Et Daech ? C'est un problème majeur mais, outre le fait qu'il est en passe d'être battu au Proche-Orient, des attentats, même sanglants, ne menacent pas la paix du monde. Reste la Chine dont on parle peu : c'est pourtant la seule vraie puissance porteuse d'un projet alternatif.

Le monde est-il dangereux ? Beaucoup moins qu'il y a encore trente ans.